

Revue d'Histoire des Colonies, XXXVI, premier trimestre 1949.
Paris, 43, rue Cambon

Lionel Groulx, ptre

Volume 3, numéro 2, septembre 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801570ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801570ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1949). Compte rendu de [*Revue d'Histoire des Colonies*, XXXVI, premier trimestre 1949. Paris, 43, rue Cambon]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3(2), 286–287. <https://doi.org/10.7202/801570ar>

Revue d'Histoire des Colonies, XXXVI, premier trimestre 1949. Paris, 43, rue Cambon.

On sait quelle place a tenue, dans l'histoire des Antilles, l'esclavage des noirs. C'est le fait majeur. Cette sorte de main-d'œuvre explique le régime de la propriété, l'exploitation du sol, le peuplement des Iles avec leur mélange de races. Ceux qui veulent se renseigner sur le passé antillais, liront donc avec le plus grand intérêt, dans la dernière livraison de la *Revue d'Histoire des Colonies* (p. 24-55) un article documentaire: "Aux origines de l'abolition de l'esclavage". Ils y apprendront le caractère humain de cet esclavage. A la faveur du "code noir" de Sa Majesté très Chrétienne (Edit de mars

1685) et de quelques autres dispositions législatives, l'esclave pouvait s'attendre à n'être pas traité, dans les Iles, comme un vil bétail. Son travail, sa nourriture, son vêtement, son hospitalisation en cas de maladie, étaient soumis à une réglementation qui reconnaissait en lui une bonne part de la dignité humaine. Tuer un esclave s'appelait un meurtre et pouvait être puni en conséquence. Des punitions sévères atteignaient les maîtres qui usaient de sévices. D'autres prescriptions en vue de modérer le travail des mères de famille, des femmes enceintes, des nourrices, trouveraient avantageusement place dans nos législations modernes. En revanche il appert qu'en ce temps-là, — et c'est bien comme aujourd'hui, avec le retour d'une autre forme d'esclavage, l'esclavage prolétarien, — *l'avidité stupide de la grande partie des propriétaires [s'oppose] aux moyens doux et humains qui leur paraissent des sacrifices*. De même le code pénal, barbare un peu partout en ses châtiments, même pour les blancs, ne s'adoucit guère à l'égard des noirs. Pour un vol, pour une tentative d'évasion, pour la possession d'une arme à feu, la loi prodigue la peine de mort, les jarrets cassés, les oreilles coupées, la marque au fer rouge.

Un détail particulier intéressera les historiens du Canada, et c'est le rôle social assigné à l'"Engagé" en ces colonies, par exemple, à Saint-Domingue. Une ordonnance de 1715 enjoignait à chaque habitant d'avoir "un Engagé ou Domestique blanc par vingt nègres travaillans". Ce rôle qu'on pourrait dire de contremaître expliquerait, sans doute, que l'"engagé" prenait plus volontiers la route des Antilles que celle du Canada.

Ceux qui voudront compléter leurs fiches sur les sources de l'histoire des Antilles avant la Révolution, et notamment pour la Martinique, — sources décrites dans une livraison précédente par M. Robert Le Blant, — noteront avec profit les compléments qu'y apporte, non sans humour, (p. 56-59) M. A. Menier.

On nous annonce aussi (p. 60) la découverte d'un *Journal de la Compagnie des Indes* (1724-1730) où il serait bien étonnant que les chercheurs de l'histoire canadienne n'eussent rien à glaner.

Lionel GROULX, ptre